

LA RÉNOVATION URBAINE—L'ÉTUDE DES PROGRAMMES

Question n° 11—**M. Gilbert:**

1. Quelles sont les études entreprises à l'égard des programmes de rénovation urbaine au Canada, dont a parlé le ministre responsable de l'habitation à l'occasion d'une conférence de presse tenue dans la salle des conférences de presse du Cercle national des journalistes, à 9 h. 30 du matin le jeudi 14 août 1969?

2. Pour quand prévoit-on la fin de chacune de ces études et quels sont les fonctionnaires ou les chercheurs ou groupes de l'extérieur qui sont affectés à chacune d'elles?

L'hon. Robert K. Andras (ministre d'État): La réponse donnée ci-après n'est valable que dans la mesure où la Société centrale d'hypothèques et de logement est mise en cause. 1. L'étude globale de rénovation urbaine en cours couvre l'ensemble des aspects social, matériel et économique de la rénovation urbaine.

2. Cette étude est entreprise par les hauts fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement responsables de la rénovation urbaine et des services professionnels connexes au sein de la Société. L'étude tiendra compte de l'opinion des provinces, des municipalités, des associations de résidents, des institutions universitaires et autres individus ou groupes de l'extérieur que la question intéresse. On prévoit que cette étude sera terminée l'an prochain.

LES DEMANDES D'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Question n° 35—**M. Gleave:**

1. Combien de demandes d'emploi la Fonction publique a-t-elle reçues au cours de chaque mois de l'année 1968?

2. Combien ont été couronnées de succès?

3. Combien ont été écartées parce que la GRC ne pouvait pas accorder le certificat de loyauté?

4. Est-ce que la GRC est obligée de faire connaître au ministre ou à la personne intéressée les raisons de sa décision?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. Nous n'avons pas ces chiffres en main. Il est de pratique courante de détruire les demandes d'emploi provenant des candidats qui n'ont pas été nommés à un emploi après une période d'un an.

2. Même réponse. Nous avons en main le nombre de nominations effectuées dans la Fonction publique à compter du 1^{er} juillet 1968;

Les voici: juillet, 860; août, 1138; septembre, 1157; octobre, 1234; novembre, 941; décembre, 3048.

Au total, 20,379 nominations ont été effectuées dans la Fonction publique au cours de l'année 1968.

[L'hon. M. Andras.]

3. Ce n'est pas la Gendarmerie royale du Canada, mais chaque ministère qui engage un employé par l'intermédiaire de la Commission de la Fonction publique et à qui il incombe de s'assurer qu'un employé éventuel ne présente pas de risque du point de vue de la sécurité.

4. Sans objet.

LES ALLÈGEMENTS D'IMPÔT ET LA «SHAHEEN NATURAL RESOURCES INC.»

Question n° 70—**M. Orlikow:**

1. A quel moment la société *Shaheen Natural Resources Inc.* s'est-elle adressée pour la première fois au gouvernement du Canada afin d'obtenir des allègements d'impôt fédéral pour une raffinerie dont la construction est prévue à la Baie de la Trinité, à Terre-Neuve?

2. Quelle suite le gouvernement du Canada a-t-il donnée à cette demande?

3. Quelles modifications ont été apportées au budget fédéral du 22 octobre 1968 au sujet du statut de l'exemption d'impôt des sociétés de la Couronne faisant l'objet d'une option d'achat de la part d'intérêts privés?

4. Le gouvernement du Canada a-t-il maintenant consenti d'accorder à la société *Shaheen Natural Resources Inc.* de New York des allègements d'impôt pour cette raffinerie et, dans l'affirmative, quels sont ces allègements?

5. Pour quelles raisons le gouvernement du Canada a-t-il maintenant accordé à la société *Shaheen Natural Resources Inc.* de New York, des allègements d'impôt pour sa raffinerie?

6. A combien estime-t-on le montant de la perte que ces allègements d'impôt entraîneront pour le Trésor public fédéral?

7. Pendant combien de temps estime-t-on que la raffinerie va fonctionner sans être sujette aux impôts grâce à ces allègements?

8. M. Charles R. Granger, ancien député au Parlement fédéral, occupe-t-il un poste au sein de la *Shaheen Natural Resources Inc.* et, dans l'affirmative, de quel poste s'agit-il?

9. Quels allègements d'impôt ont été accordés, sur le plan provincial ou municipal, à la *Shaheen Natural Resources Inc.* pour sa raffinerie?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):

1. *Shaheen Natural Resources Inc.* n'a pas adressé de demande au gouvernement du Canada relativement à des allègements d'impôt fédéral à l'égard d'une raffinerie devant être construite à la Baie de la Trinité. Le gouvernement de Terre-Neuve a fait des représentations au gouvernement d'Ottawa sur la situation fiscale de cette raffinerie et de certaines autres sociétés de Terre-Neuve.

2. Sans objet.

3. L'exposé budgétaire du 22 octobre 1968 annonçait que le Parlement serait prié de modifier l'article 62(1)c) de la loi de l'impôt sur le revenu. Cette modification a été apportée subséquemment par l'article 14(1) du chapitre 44 des Statuts de 1968-1969.

4. Aucune mesure n'a été prise à l'intention d'une société en particulier. Les Règlements